

ACCOMPAGNER LE PROJET PERSONNALISÉ

Objectifs

- Clarifier la notion du projet personnalisé et son inscription dans le cadre réglementaire.
- Acquérir une démarche méthodologique de co-construction du projet personnalisé.
- Se familiariser avec les enjeux éthiques du projet personnalisé.

Public : Les représentants des différentes catégories professionnelles de l'institution

Pré-requis : Aucun

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-muros / Inter-établissements dans vos locaux

Tarif : Nous consulter

Intervenant pressenti

Psychologue, infirmière

OU Cadre infirmier, ingénieur qualité

OU Cadre de santé

Modalités d'évaluation

Suivi de l'exécution :

Vérification des connaissances durant la formation par la passation d'un QCM.

Appréciation des résultats :

Bilan à chaud et questionnaire individuel d'évaluation.

Contenu

J1-La personne et la notion de projet personnalisé

- Projet de vie et projet personnalisé : clarification de ces deux notions.
- Le projet personnalisé : histoire et émergence de la notion de projet personnalisé dans les textes référentiels.
- Les différences de points de vue : projet « pour » la personne, projet « de » la personne.
- Un document référentiel de l'ANESM concernant la recommandation de bonnes pratiques professionnelles : « les attentes de la personne et le projet personnalisé » - objectifs, principes, enjeux.

J2/3-La co-construction du projet personnalisé

- Du projet de vie au projet personnalisé : c'est à partir du projet de vie de la personne et de l'évaluation de sa situation singulière que le projet personnalisé se co-construit.
 - Le recueil des informations nécessaires auprès de la personne et de sa famille.
 - L'évaluation multidimensionnelle et l'analyse des possibles et des souhaitables.
 - Le processus de participation de la personne.
 - Le projet personnalisé et ses liens avec le projet d'établissement/de service, le contrat de séjour, le projet de vie et de soins.
 - Sa mise en œuvre et son évaluation.
- ✓ **Questionnement éthique autour du projet personnalisé**
- Face aux situations particulières : refus d'aide et de soins, droit au choix et droit aux risques, sexualité, déficiences cognitives, troubles psychiatriques, fin de vie...
 - Le projet personnalisé et les notions de discrétion, de secret et de droit à la vie privée.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier